

FORMULAIRE**Renseignements préliminaires****PRÉAMBULE**

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) (www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale - Québec nordique). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

2. PN1 – Renseignements préliminaires

3. Titre du projet : Demande d'agrandissement d'une bleuetière commerciale

4. Nom du promoteur: Bleuetière Pouliot et Fils inc.

5. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Bleuetière Pouliot et Fils inc.	
Adresse municipale : 105, Rue Joe-Mann, Chibougamau, Qc, G8P 3B6	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Martial Pouliot, administrateur	
Numéro de téléphone : 418 748-7100	Numéro de téléphone (autre) : 418 770-7164
Courrier électronique : martial.pouliot@hotmail.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1144562874	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom : Club Conseil Bleuët inc.	
Adresse municipale : 112, Avenue de l'Église, Suite 202, Dolbeau-Mistassini, Qc G8L 4W4	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 418 239-0080	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : marie-eve.moreau@clubbleuet.com	
Description du mandat : Fournir des références et remplir le formulaire	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :	
Chibougamau	
Catégories des terres (I, II ou III) : III	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
Point central ou début du projet :	Latitude : 49°59'12" Longitude : 74°20'00"
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude : Longitude :
2.2 Description du site visé par le projet	

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Le site est situé en forêt publique. La zone d'intérêt est couverte par un dépôt proglaciaire de type 2BE. La grande majorité du site est catégorisée comme ayant une pente faible, avec un drainage de bon à modéré. Le type écologique principal est la Pessière noire à mousses ou à éricacées sur un dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique (une aridité persistante et une végétation adaptée à la sécheresse) ou mésique (un habitat à l'humidité moyenne).

The site is located in a public forest. The area of interest is covered by a type 2BE proglacial deposit. The vast majority of the site is categorized as having a slight slope, with good to moderate drainage. The main ecological type is the black spruce with moss or ericaceous on a thin to thick deposit with, coarse texture and xeric drainage (persistent aridity and vegetation adapted to drought) or mesic (a habitat with medium humidity).

Les principales essences retrouvées sont le pin gris et l'épinette noire avec une présence de bouleau à papier et de peuplier faux-tremble. Une vaste portion du site est considérée comme un milieu faiblement perturbé par l'activité humaine (NF) ce qui signifie que la densité du couvert végétal y est de moins de 25%. Le site n'est pas traversé par des cours d'eau majeurs et plusieurs brise-vent ont été aménagés.

The main species found are jack pine and black spruce with the presence of white birch and trembling aspen. A large portion of the site is considered to be an area slightly disturbed by human activity (NF), which means that the density of the plant cover is less than 25%. The site is not crossed by major rivers and several windbreaks have been installed.

Il y a peu de villégiature avec environ 3 chalets dans ce secteur, le plus près du site est à plus d'un kilomètre. De plus, 2 sites pour pratiquer le pilotage de modèles réduits se situent en proximité. Il n'y a pas d'autres activités connues dans le secteur que ce soit par les communautés autochtones ou par les autres usagers du territoire. L'aménagement actuel comprend un garage pour entreposer les équipements, un chalet et une roulotte servant principalement pendant les travaux et la récolte ainsi qu'un cabanon.

There are few resorts with about 3 cottages in this area, the closest to the site is more than a kilometer away. In addition, 2 sites for piloting scale models are located nearby. There are no other known activities in the sector, either by aboriginal communities or by other users of the territory. The current installations includes a garage to store the equipment, a chalet and a trailer used mainly during work and harvesting as well as a shed.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

L'attestation de non-assujettissement du 21 juillet 1993 accordait une superficie maximale de 160 ha. À noter qu'il y a déjà environ 50ha supplémentaires d'aménagés. Au moment de l'aménagement, le promoteur pensait que l'attestation de non-assujettissement ne comportait pas de limite d'ha.

Nouvelle demande pour l'ajout de 258ha. Carte disponible à l'annexe III.

Présentement aménagé en bleuëtière :

Site 1 : 141ha, site 2 : 55.9ha, site 3 : 18.9ha, site 4 0ha, site 5 0ha et site 6 0ha

Il n'y a pas d'ajout de superficie demandé pour le site 1. Pour les sites 2 à 6, calendrier prévu :

Mai 2020 à juillet 2021 : 50ha déjà aménagé sur les sites 2 et 3. Un broyage d'environ 28ha.

Mai 2022 à juillet 2034 : un broyage d'environ 33ha par 3 ans (ex : 2022 demande de coupe de bois BMMB et location du terrain, 2023 coupe de bois, 2024 broyage). L'agrandissement pourrait se faire plus rapidement si toutes les conditions sont réunies (coupe de bois, autorisations, budget, etc.).

The certificate of non-subjugation of July 21, 1993 granted a maximum area of 160 ha. Note that there are already around 50ha of additional land use. At the time of the development, the promoter thought that the certificate of non-subjugation did not include a ha limit.

New request for the addition of 258ha. Map available in Annex III.

Currently in blueberry fields:

Site 1: 141ha, site 2: 55.9ha, site 3: 18.9ha, site 40ha, site 50ha and site 6ha

There is no addition of area requested for site 1. For sites 2 to 6, planned schedule:

May 2020 to July 2021: 50 ha already set up, on sites 2 and 3. A wood crushing of around 28 ha.

May 2022 to July 2034: wood crushing of approximately 33ha in 3 years (2022 BMMB woodcutting request and land rental, 2023 woodcutting, 2024 shredding). The expansion could be done more quickly if all the conditions are met (wood cutting, authorizations, budget, etc.).

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)
Projet d'agrandissement d'une bleuëtière sur le territoire de Chibougamau

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

Zone grise

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet consiste à aménager une bleuetière selon le guide de production du bleuët sauvage disponible sur le site du Syndicat des producteurs de bleuëts du Québec :

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f002.1-2010.pdf>

L'aménagement consiste à déboiser et à broyer le terrain (branches, arbres non-commerciaux, souches) sans entrer dans le sol afin de conserver la couche de matière organique. Ensuite, en collaboration avec le Club Conseil Bleuët, un plan de culture est réalisé tous les ans afin de prévoir la rotation, les pesticides, les fertilisants et la pollinisation nécessaire afin d'obtenir une récolte commerciale de bleuëts sauvages.

The project consists of developing a blueberry field according to the wild blueberry production guide available on the site of the Quebec Blueberry Producers Union: <http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f002.1-2010.pdf>

Development consists of deforesting and shredding the land (branches, non-commercial trees, stumps) without entering the soil in order to conserve the layer of organic matter. Then, in collaboration with the Club Conseil Bleuët, a cultivation plan is carried out every year in order to plan the rotation, pesticides, fertilizers and pollination necessary to obtain a commercial harvest of wild blueberries.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

La fiche 2.1 du guide de production se retrouve à l'annexe II.

Plusieurs cartes (pente, dépôt de surface, essence, etc.) sont disponibles à l'annexe II pour mieux cerner les caractéristiques du projet.

Sheet 2.1 of the production guide can be found in Appendix II.

Several maps (slope, surface deposit, vegetal species, etc.) are available in Appendix II to better define the characteristics of the project.

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

L'objectif principal de l'agrandissement de la bleuëtière consiste à améliorer la rentabilité de l'entreprise. Compte-tenu que le bleuë produit une année sur deux, que le prix du bleuë fluctue beaucoup et que la maturité du terrain prend environ 10 ans, il est essentiel d'augmenter la superficie pour la pérennité de l'entreprise.

The main objective of the blueberry expansion is to improve the profitability of the business. A field of blueberries produce only every 2 year and the price of blueberries fluctuates a lot. More ever, the maturity of the land takes about 10 years. It is essential to increase the area of production for the sustainability of the business.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Il n'y a pas de nouveau chemin à aménager. Les chemins existants seront suffisants pour faire les agrandissements projetés.

En 1970, lorsque le chemin a été fait avec un boteur, des petites buttes de terre sont restées le long du chemin. Le promoteur devra les étendre puisque cela nuit à l'évacuation de l'air froid et augmente les risques de gel de fleurs au printemps dans la bleuëtière. Cela a un gros impact au niveau de la rentabilité de l'entreprise.

There is no new path to build. The existing roads will be sufficient to make the planned enlargements.

In 1970, when the path was made with a bulldozer, small mounds of earth remained along the path. The promoter will have to equalize them since they affects the evacuation of cold air and increases the risk of flower frost in the spring in the blueberry field. This has a major impact on the profitability of the company.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

NA

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

Ce projet perturbera peu les populations qui occupent le territoire, car très peu d'activités y sont pratiquées. De plus, la culture du bleuets sauvage est une culture n'utilisant que très peu d'intrants (pesticides, fertilisants). Les brise-vent aménagés contribueront aussi à l'acceptabilité sociale du projet qui aura un impact visuel mineur sur le paysage.

This project will cause little disturbance to the populations occupying the territory, as very few activities are practiced there. In addition, the cultivation of wild blueberries is a crop that uses very few inputs (pesticides, fertilizers). The windbreaks will also contribute to the social acceptability of the project, which will have a minor visual impact on the landscape.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Ce projet aura un impact minimal sur l'environnement. Les risques de contaminations y sont très faibles. Il y a un petit cours d'eau sur le site mais le promoteur respecte toutes les distances réglementaires pour les applications d'intrants (pesticides, engrais). Le site comporte déjà une vaste proportion de milieux à faible couvert végétal. En y ajoutant des brise-vent, l'aménagement n'aura donc que peu d'impact sur la biodiversité de la faune locale.

This project will have minimal impact on the environment. The risks of contamination are very low. There is a small stream on the site but the promoter respects all regulatory distances for the application of inputs (pesticides, fertilizers). The site already contains a large proportion of zones with low plant cover. By adding windbreaks, the development will therefore have little impact on the biodiversity of local wildlife.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Il y aura émission de gaz à effet de serre lorsque le promoteur fera le déboisement et le broyage. Ces deux opérations se déroulent sur une courte période de temps et ce ne sont pas des opérations récurrentes dans le temps.

Il y aura également des émissions lorsque le promoteur utilisera sa machinerie pour les opérations culturales et la récolte. Encore là, ces travaux se déroulent sur une courte période de temps en saison estivale.

There will be some GES emission when the promoter does the deforestation and crushing. These two operations take place over a short period of time and they are not recurring operations.

There will also be emissions when the promoter uses his machinery for cultivation and harvesting. Again, this work takes place over a short period of time in the summer season.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Une réponse pour le début mai serait appréciée puisque la majorité des travaux seront faits au printemps lorsqu'il est possible d'entrer dans les champs.

An answer for the beginning of May would be appreciated since the majority of the work will be done in the spring when it is possible to enter the fields.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
<p><i>Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.</i></p> <p><i>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMÉV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.</i></p>
Prénom et nom
Martial Pouliot
Signature
Date

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

NA

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

